



INSTRUCTIONS DE COURSE Types Habitable 2021-2024

Régate CAVERNIERE 2023

5 A - 15 & 16 AVRIL

Rivière Dordogne et Estuaire de la Gironde

CLUB NAUTIQUE LOUBESIEN

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*

Les règlements fédéraux

Les règles du Championnat de l'Estuaire 2023.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information (sous forme de classeur) à Bourg sur le bateau Comité ou au pied du mât de pavillonnerie et au club house du CNL et mis en ligne sur [site : www.cnl33.fr](http://www.cnl33.fr)

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal **VHF 72**

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX

5.1 Les signaux sont envoyés au mât de pavillons situé sur la **barge du bourg, sur le Bateau Comité, sur la barge de Cavernes.**

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le **signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 1 mn après l'affalé de l'Aperçu.** (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates et heure des courses

Date	Flotte	Signal d'attention	Nbre Courses
Samedi 15 avril 2023	A,B,C,D et R	13 H à Bourg	1
Dimanche 16 avril	A,B,C,D et R	9 H à Cavernes	2



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

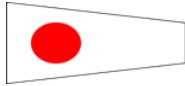
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

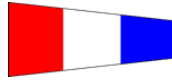
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, **un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.**

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont les flammes 1-3-5 pour les flottes 1 – 3 – 5 selon la découpe du Championnat de l'Estuaire de la Gironde



Flamme 1



Flamme 3



Flamme 5

Tout bateau qui n'aura pas de moyen d'identification (n° de voile), ni de flamme de sa catégorie ne sera pas classé.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, **le comité de course indiquera le parcours à effectuer par VHF(72)** et l'affichera sur un panneau en pied de mât de pavillons.
- 9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**. **Le passage de la porte du pont LGV est obligatoire**
- 9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.
10. **MARQUES Départ et Arrivée** sont définies en Annexe Parcours.
11. **ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**
Les zones considérées comme des obstacles sont les épaves, les îles, les rives, les digues, les pontons...
12. **LE DEPART**
- 12.1 La ligne de départ définie en Annexe.

RAPPEL PROCEDURE DE DEPART appliquée en régate sur l'Estuaire de la Gironde :

H – 8 min	Signal d'avertissement (SA) avec le PAVILLON NATIONAL et 1 signal sonore
H – 4 min	Signal préparatoire avec 1 signal sonore
H – 1 min	1 minute avant départ (amené du signal préparatoire) avec 1 signal sonore long
H – 0 min	Top Départ (amené du Pavillon signal d'avertissement) avec 1 signal sonore

Le Dimanche 16 avril, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 H

- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 72. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)). Le rappel individuel ou général sera annoncé par la pavillonnerie et les signaux sonores et par VHF dans la mesure du possible (RCV 29.1 et 29.2).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée au mât arborant un pavillon bleu définie en Annexe.
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable. Dans le cas où la bouée aurait dérapé ou disparu, la ligne de départ ou d'arrivée sera définie par le CC avec une annonce par VHF pour communiquer l'amer défini qui sera situé dans le prolongement de la ligne précédemment définie.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants pour toutes les courses.

Classe	Parcours	Temps limite pour finir après le 1 ^{er} de chaque flotte
Flottes 1 – 3 – 5	Type côtier	30 minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 30 minutes après le premier bateau de chaque flotte ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5)
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a))

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 15 minutes après que le dernier bateau de chaque groupe a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Des formulaires de demandes d'instruction sont disponibles
- 17.3 Des avis seront affichés sur le panneau à l'entrée sur Club House du CNL, au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu au Club House du CNL. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand quatre courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses en retirant son plus mauvais score.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps avec cvl.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Un élargement sera mis en place au départ des courses des samedi et dimanche .
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le 72.
- 19.4 **Utilisation du Bout dehors :**
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles **75 minutes** avant son signal d'avertissement.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Ils doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

25. EMBLEMES

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port de Cavernes.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

28. PRIX et RESULTATS

Des prix seront décernés à l'issue de la Course du Dimanche 16 avril 2023.

Le Samedi 15 avril, un repas est proposé au prix de 15 € , inscription souhaitée avant le 10 avril

auprès de Jean ROUXEL (jeanrouxel@hotmail.com – tel : 06.08.54.06.65)

HEURES DES MAREES

Port	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
	Samedi 15 avril			42 - 48
Pauillac		9 h 01	15 h 32	
Bourg/Gironde		10 h 56	16 h 28	
Bordeaux		11 H 09	16 H 29	
	Dimanche 16 avril			56 - 64
Pauillac		10 h 28	16 h 37	
Bourg/Gironde		12 h 17	17 h 30	
Bordeaux		12 h 39	17 h 42	

ARBITRES DESIGNES

Présidente du comité de course : Vanessa CHAVANNEAU

Arbitres Club : Andrée BUCHMANN-ZVORYKINE, Dimitri ZVORYKINE, adjoints

Commissaire aux Résultats : Jean ROUXEL

ANNEXE » PARCOURS »

Reduction possible
à toutes les Marques de Parcours, les Bouées de Chenal, les Bouées Club mouillées par le Bateau CC.

Samedi 15 Avril Bourg – Cavernes Emargement 11 H - 12H30

PARCOURS A - coef 42-48 BM Bourg/Gironde 10 H 56 7,2 Milles

Signal d'Attention : 13 H

Départ : Mât de Pavillons sur la Barge du CN Bourquais – Bouée Club à laisser à Tribord
Bouée D8 à laisser à Babord

Passage obligatoire de la Porte du Pont LGV

Si Pointage intermédiaire (Pavillon 2^{ème} substitut et Pavillon National)
entre Mât sur la Barge du CNL et Bouée Club Babord ou amer

Bouée D11 à laisser à Tribord et à contourner

Arrivée : Mât de Pavillons sur la Barge du CNL et Bouée Club à Tribord ou amer

Dimanche 16 avril – Cavernes – Direction Blaye Emargement 8 H – 8 H 30

PARCOURS B – coefficient 56-64 BM Cavernes 13 H 15 Milles

Signal d'Attention : 9 H

Départ : Mât de Pavillons sur la Barge du CNL – Bouée Club à laisser à Tribord

Passage obligatoire de la Porte du Pont LGV

Bouée D8 à laisser à Tribord

Bouée D1 à laisser à Babord

Bouée BA4 à laisser à Babord

Bouée D2 à laisser à Babord

Arrivée : Bouée D4 à laisser à Babord et Bateau Comité Course

PARCOURS C - BM Pauillac 10 H30 / BM La Reuille 11 H 37 15 Milles

Course à suivre

Départ : Bateau Comité Course – Bouée D4 à laisser à Tribord

Bouée D1 à laisser à Tribord

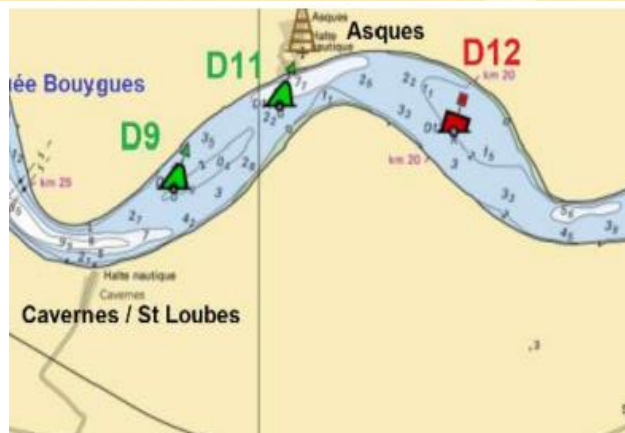
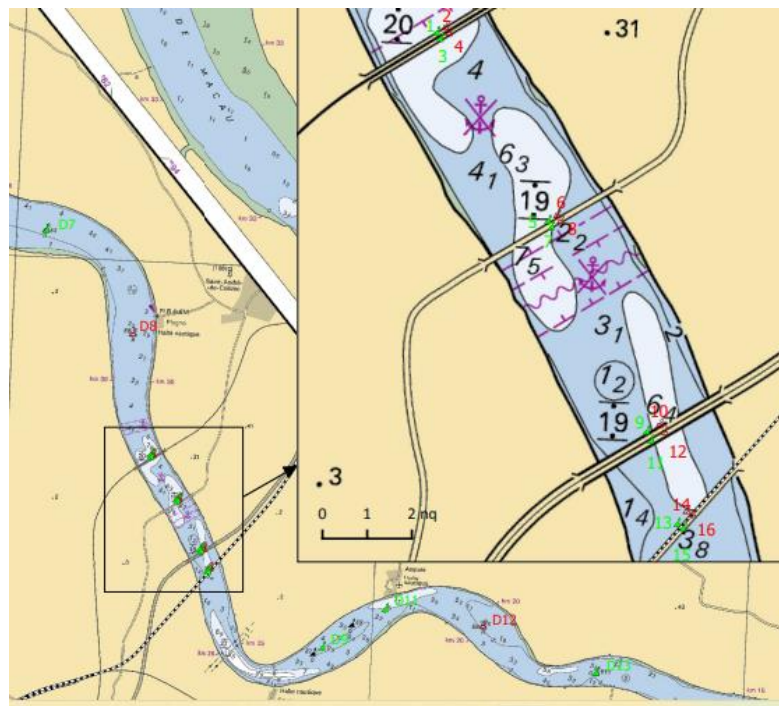
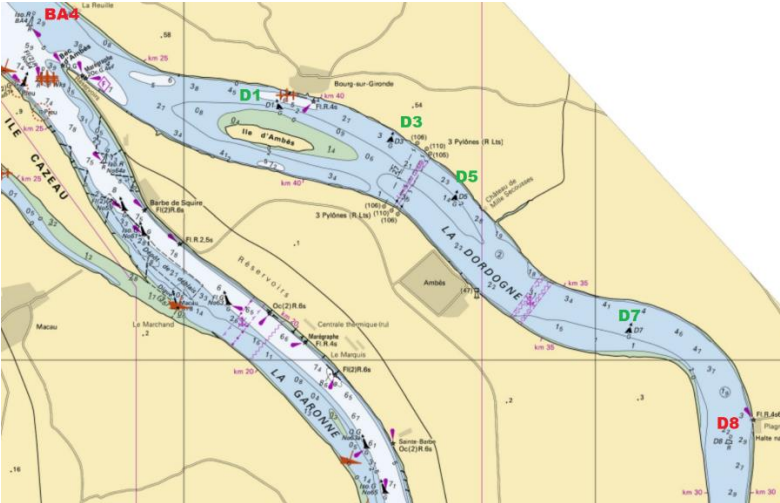
Bouée D8 à laisser à Babord

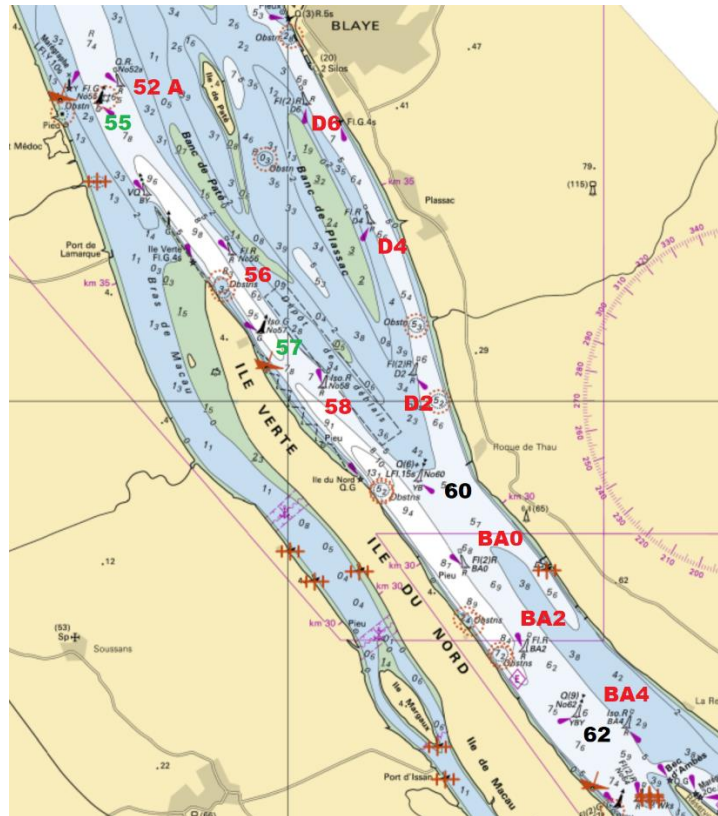
Passage obligatoire de la Porte du Pont LGV

Arrivée : Mât de Pavillon sur la Barge du CNL – Bouée Club Babord ou amer

Classement Scratch (1 coupe) pour la FFV et Classement par flotte.

ANNEXE ZONES DE COURSE





ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes : **Les marques de parcours, les bouées de chenal, les bouées club.**